



**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de Convocation :</b> <b>30 septembre 2021</b>
<b>Nombre de Conseillers</b> en exercice : 15 présents :
<b>Nombre de voix</b> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 10-4

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 septembre**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

**Absente excusée**: Mme GERARD (Procuration : Mme AIMONE-CAT)

**Secrétaire de séance** (art L2121-15 CGCT) :  
Mme SANDY

**Objet : Vente parcelle A-738**

Monsieur le Maire rappelle que le locataire du pavillon n°7, Rue des Prunus, Monsieur HERNANDO Jean-Paul nous a fait une demande d'achat du logement qu'il occupe.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a sollicité l'agence Castex Immo pour faire une évaluation de ce bien, cadastré section A n° 738.

Monsieur le Maire indique qu'il a adressé un courrier au locataire en lui faisant part du montant de l'évaluation 97 000 Euros et que ce dernier confirme être toujours acquéreur de ce pavillon et être d'accord sur le montant de l'estimation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente de ce bien à Monsieur HERNANDO.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Vendre la parcelle cadastrée section A - n° 738 à Monsieur et Madame HERNANDO Jean-Paul au prix de **QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE EUROS (90 000 €)**.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,  
Affiché le **04/10/2021**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le .....

Le Maire,  
Christian SANS

